

MISES À JOUR DES TARIFS ET SURCHARGES

jeudi 11 mai 2023

Scanning Fee au Congo

CMA CGM informe ses clients que pour les marchandises destinées au Congo, conformément au décret 7666 publié en avril 2021, la "**Scanning Fee**" sera collectée par les lignes CMA CGM auprès de ses clients comme suit :

A compter du 10 juin 2023 (date de BL):

Port : Pointe Noire (Congo) & destinations finales sur le territoire congolais

Périmètre: Import

Marchandises : tous types

Montants : 160 EUR/20' | 210 EUR/40' & HC

Paiement : par le payeur du fret au lieu de paiement, avec une facturation séparée sous le libellé "Customs Inspection at Origin/Destination"